

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

**OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.
Approbation du projet d'avenant n°1 lot n°2 BAUDIN CHATEAUNEUF**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 décembre 2008, passé avec la société BAUDIN CHATEAUNEUF,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°2 « Charpente métallique/Couverture/ Etanchéité »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°2 « Charpente métallique/Couverture/ Etanchéité » avec la société BAUDIN CHATEAUNEUF relatif marché de travaux de reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 1 524 981,21 € T.T.C à 1 562 761,41 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 37 780,20 € TTC, soit + 2.48%).

Le Maire

Séance du Conseil Municipal du 28/01/2010

N°11-1

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique. Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°3 avec la société BAUDIN CHATEAUNEUF.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 décembre 2008, passé avec la société BAUDIN CHATEAUNEUF

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°3 « façade métallique/ correction acoustique/ désenfumage/ serrurerie »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2010,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°3 « façade métallique/ correction acoustique/ désenfumage/ serrurerie » avec la société BAUDIN CHATEAUNEUF relatif aux travaux reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 1 503 059,84 € T.T.C à 1 596 125,38 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 93 065,54 € TTC, soit + 6,19%).

Le Maire

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

**OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.
Approbation du projet d'avenant n°1au lot n°4 avec la société EGDC.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 décembre 2008, passé avec la société EGDC

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°4 « Démolition/ gros œuvre/maçonnerie/carrelage/faïence »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2010,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°4 « Démolition/ gros œuvre/maçonnerie/carrelage/faïence » passé avec la société EGDC relatif aux travaux reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 371 604,75 € T.T.C à 432 523,58 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 60 918,83 € TTC, soit + 16,39%).

Le Maire

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

**OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.
Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°6 avec la société DSM.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 6 avril 2009, passé avec la société DSM

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°6 « Menuiseries Intérieures »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2010,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°6 « Menuiseries Intérieures » passé avec la société DSM relatif aux travaux reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 54 473,40 € T.T.C à 57 391,64 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 2 918,24 € TTC, soit + 5,36%).

Le Maire

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

**OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.
Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°7 avec la société EMULITH**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 décembre 2008, passe avec la société EMULITHE

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°7 « VRD/Espaces verts »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2010,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°7 « VRD/Espaces verts » passé avec la société EMULITHE relatif aux travaux reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 207 415,34 € T.T.C à 233 319,74 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 25 904,40 € TTC, soit + 12,49%).

Le Maire

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

**OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.
Approbation du projet d'avenant n°1au lot n°8 avec la société ENTRA.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 décembre 2008, passé avec la société ENTRA,

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°8 « Electricité »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°8 « Electricité » passé avec la société ENTRA relatif aux travaux reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 197 397,41 € T.T.C à 200 224,64 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 2 827,24 € TTC, soit + 1,41%).

Le Maire

Séance du Conseil Municipal du 28/01/2010

N° 11-6

Direction : Direction Générale des ressources

Direction des achats et de la commande publique

REF : DACP2010011

Signataire : ED/OL

**OBJET :Reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.
Approbation du projet d'avenant n°1 au lot n°9 avec la société COFELY.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le marché négocié du 17 décembre 2008, passé avec la société COFELY

Vu le projet d'avenant n°1 au lot n°9 « C.V.C/ Plomberie »

Vu l'article 20 du code des marchés publics,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la commission d'appel d'offres réunie le 7 janvier 2010,

Sur avis favorable de la commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

A la majorité des membres du conseil, les membres du groupe «Union du Nouvel Aubervilliers» s'étant abstenus

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer un avenant n°1 au lot n°9 « C.V.C/ Plomberie » passé avec la société COFELY relatif aux travaux reconstruction des superstructures des 3 halls de bassins au Centre Nautique.

Cet avenant a pour effet d'augmenter le montant initial des travaux de 89 700,00 € T.T.C à 115 145,86 € T.T.C (faisant ressortir une plus value de 25 445,86 € TTC, soit + 28,37%).

Le Maire